

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 05/12/2023

Les métiers et compétences dit « émergents » dans le cadre des besoins liés à l'électrification du parc, à la maintenance des batteries et au développement des infrastructures associées (IRVE) sont officiellement intégrés dans la Branche.

L'Accord Paritaire National unanime relatif aux qualifications, compétences et certification de la Branche (RNCSA/RNQSA) pour le 2nd semestre 2023 du 22 juin 2023 entérinant la création de 8 fiches métiers dans ces domaines a été étendu, sans réserve, ni exclusion par arrêté du 13 novembre 2023 (JO du 28 novembre 2023).

Cette nouvelle évolution dynamique du Répertoire des Qualifications de la Branche intervient à la suite de travaux et concertations de fond menés par MOBILIANs et ses partenaires sociaux.

Cet accord de branche s'inscrit par ailleurs dans la perspective de la signature du «Contrat stratégique de filière», au regard :

- des mutations technologiques, de l'électrification du parc automobile, des infrastructures associées et de leurs incidences sur l'activité des entreprises et de leurs salariés ;
- de la nécessité d'accompagner les entreprises de la Branche pour faire face à ces mutations ;
- du besoin de développer l'emploi et de renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences en la matière et ainsi favoriser l'employabilité des salariés et l'attractivité de ces nouveaux métiers.

Il doit ainsi permettre aux entreprises d'identifier les emplois types de la Branche et les activités exercées, de positionner un salarié sur des échelons au sein de catégories socio-professionnelles, d'identifier les prérequis, voire les formations sur lesquelles rechercher un alternant pour un poste à pourvoir.

La nouvelle filière des métiers dits « émergents » et qualifications associées crée ainsi les métiers et compétences suivants, chacun faisant l'objet d'une certification et d'un parcours professionnel spécifique :

- « Opérateur de maintenance des IRVE » - fiche AAA.6.1 ;
- « Technicien installateur des IRVE » - fiche A.A.A.9.1 ;
- « Technicien de maintenance des IRVE » - fiche AAA.9.2 ;
- « Coordonnateur de travaux d'installation et de maintenance des IRVE » - fiche AAA.C.I.1 ;
- « Opérateur de maintenance de batteries » - fiche A.6.10 ;
- « Technicien de maintenance de batteries » - fiche A.9.10 ;
- « Technicien expert de maintenance de batteries » - fiche A.12.10 ;
- « Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques » - fiche H.9.2.

Les quatre premières fiches susmentionnées intègrent ainsi une nouvelle filière au sein du RNQSA, intitulée « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » (IRVE).

Les partenaires sociaux de la Branche montrent ainsi leur attachement à entretenir, développer les capacités d'adaptation des entreprises, à renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences et à tenir compte des besoins réels et des attentes des entreprises de la Branche, toutes tailles confondues, en termes de recrutement, de parcours professionnels et de gestion de carrières.

Cet accord s'inscrit enfin dans **l'esprit de mutation et d'adaptation de la Branche aux réalités des métiers**, dans le prolongement de deux accords signés en date du 15 décembre 2022 et du 9 février 2023 tendant à la refonte des fiches de qualification de la filière « Vente » et à la création de quatre nouvelles fiches de qualification, dont trois dédiées à une nouvelle filière « Parcours client ».

*Si vous souhaitez en savoir plus sur cet accord et les dernières évolutions du RNQSA, nous vous invitons à consulter l'information dédiée sur le site de MOBILIANs :

<https://www.mobilians.fr/accords-de-branche/extension-de-l-accord-paritaire-national-faisant-evoluer-le-rnqsa-par-l-integration-de-nouveaux-metiers-dits-emergents/>

À propos de MOBILIANs

MOBILIANs est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANs défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

